

Compte rendu de revue d'expert

Réunion avec le certificateur du 15 mai 2026 · Structuration des parcours B1/B2

Nom / Code projet	Structuration des parcours B1/B2 · B1B2-2026
Objet	Avis d'expert sur la cohérence du programme des deux premières années avec les titres visés en fin de cycle
Date et durée	15 mai 2026, deux heures
Participants	Responsable pédagogique de l'organisme certificateur, responsable pédagogique, chef de projet
Nature de la réunion	Avis consultatif, sans validation formelle : le certificateur n'a pas de pouvoir d'approbation sur ces deux années
Rédacteur	Chef de projet

Objectif de la réunion

Soumettre le référentiel des deux premières années et le projet de règlement des examens à l'expertise du certificateur, pour vérifier que les acquis construits en amont préparent effectivement les compétences évaluées en fin de cycle.

Ce qui a été présenté

Le référentiel des deux années, la matrice de couverture qui relie chaque module aux compétences de fin de cycle, l'ordonnancement et ses prérequis, et le projet de règlement des examens.

Retours du certificateur

L'avis d'ensemble est favorable : la démarche de rétro-conception est jugée pertinente, et la matrice de couverture donne une lisibilité que peu d'établissements produisent sur leurs années amont.

Trois remarques appellent une correction. La première porte sur la progressivité : certains acquis attendus en fin de deuxième année sont introduits trop tard dans l'ordonnancement pour être consolidés avant la troisième. La deuxième porte sur les modalités d'évaluation : le projet de règlement décrit des épreuves dont la logique diffère de celle pratiquée en fin de cycle, ce qui prépare mal les étudiants à ce qui les attend. La troisième est une mise en garde de vocabulaire : les documents des deux premières années ne doivent employer aucun terme réservé à la certification, ces années n'étant pas certifiantes.

Le certificateur signale enfin que plusieurs compétences des titres évoluent vite, en particulier sur les pratiques récentes du métier, et recommande de prévoir une révision annuelle plutôt qu'une refonte pluriannuelle.

Actions décidées

#	Action	Responsable	Échéance
1	Avancer dans l'ordonnancement les acquis identifiés comme tardifs	Chef de projet	05/06/2026
2	Aligner les modalités d'évaluation sur la logique de fin de cycle	Chef de projet	12/06/2026
3	Contrôler le vocabulaire de tous les documents avant production	Chef de projet	12/06/2026
4	Inscrire une revue annuelle du référentiel au fonctionnement	Responsable pédagogique	Rentrée 2026

Portée de cet avis

Cette réunion ne constitue pas une validation. Le certificateur porte les titres de fin de cycle et n'a aucun droit de regard formel sur les années amont, qui relèvent de l'établissement. Son avis a été sollicité parce qu'il connaît les attendus mieux que quiconque, et ses remarques ont été traitées comme des exigences.